

Conseil municipal du vendredi 30 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Subventions 2020

les subventions octroyées sont à destination des association suivantes

demandeur
association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix
APE RPI la feuillée, brennilis, loqueffret
La Diane Loqueffretoise
Association les Pilhaouerien
entraide et solidarité ehpad mont le roux
sur les traces de François Joncours
club du 3e age
France alzheimer
les amis de l'EHPAD de Pleyben
ADMR Brasparts
FSE Louis hemon
croix rouge française(carhaix)
restaurants du cœur
secours catholique
loqu et fetes

Une somme de 30 euros par résidant en EPHAD et de 23 euros par enfant scolarisé dont l'établissement fera la demande pourra être versée.

Les associations devront déposer leur demande auprès de la mairie pour recevoir cette subvention.

Voté à l'unanimité

Point 2 : Convention ADMR

Lors de la réunion de l'ADMR il est proposé de signer le renouvellement de convention suite au changement de mandature.

Il convient donc d'autoriser le maire à procéder à cette signature.

Voté à l'unanimité

Point 3 : Fonds de concours

Lors du dernier conseil communautaire, la somme de 25510€ est votée à destination de la commune.

Il convient donc à présent d'accepter ou non cette somme qui sera intégrée dans la partie investissement du budget général.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Le contexte sanitaire oblige l'annulation du traditionnel repas annuel des aînés de Loqueffret. Des colis de Noël sont donc proposés sur inscription jusqu'au 7 décembre 2020 à la mairie au 0298264032 ou par mail à mairie.loqueffret@wanadoo.fr.

Les colis seront à retirer le samedi 12 décembre 2020 de 10h à 12h.